

# EHPAD SPASAD

APPEL À LA GRÈVE  
ET  
AU RASSEMBLEMENT  
JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020  
10H00  
PLACE GARIBALDI



# MOBILISONS - NOUS

## **Pour : le respect de l'engagement d'une prime COVID à 1500 € !**

Dans son courrier, daté du 22 avril 2020, Monsieur le Maire-Président s'adressait à vous :

«Afin de saluer l'engagement des plus impliqués d'entre vous dans la gestion de cette crise, j'ai décidé le versement d'une prime de 1500€ aux agents de nos EHPAD (...).»

Alors que vous aviez bien pris acte de son engagement, force est de constater que, depuis, il s'en est dédit.

Le dossier présenté au comité technique, pour information, sur le versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 pour les personnels des Ehpads et des Spasads ne fait état que d'une prime plafond de 1000€ !

Depuis la fin de la semaine dernière, certains d'entre vous ont pu avoir connaissance du montant de la prime qui leur sera attribuée.

La désillusion et l'incompréhension sont grandes !

Exit les 1500€ ! Exit les 1000 € !

Les primes annoncées se réduisent comme une peau de chagrin...

Pour la population, les résidents et leurs familles, votre engagement, dans cette situation de crise éprouvante, a été remarquée et remarquable.

L'engagement de l'exécutif local, quand à lui, s'est envolé...

## **Pour : la revalorisation des rémunérations des agents territoriaux**

Le plan Ségur du gouvernement prévoit dans son axe 1 une revalorisation sociale des salaires avec une prise d'effet au 1er septembre 2020 uniquement pour l'hospitalier afin de rendre au service public son attractivité.

Cette revalorisation se fait en deux étapes :

- 90€ nets, soit 24 points d'indice, depuis le 1er septembre ;
- 93€ nets, soit 25 points d'indices, supplémentaires attribués à compter de mars 2021.

Cependant, les agents territoriaux sont une nouvelle fois laissés sur le bord du chemin !

Pourtant, chaque jour, des centaines de professionnels de la santé, Aides Soignants, Infirmières, Aides Médico-Psychologiques, contribuent au rôle essentiel du Service Public, notamment auprès de nos aînées dans les EHPAD ou les soins à domicile.

## **Pour : le passage en catégorie B des auxiliaires de soins territoriaux**

Le gouvernement prévoit, une revalorisation des métiers soignants qui se traduirait par la revalorisation des grilles indiciaires.

Notamment, l'accord prévoit de porter en catégorie B des Aides Soignants avec l'application de la grille type de la catégorie B issue du nouveau cadre statutaire, sans remettre en cause la catégorie active pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière.

### **TRAVAIL ÉGAL / SALAIRE ÉGAL !!**

Les agents de nos EHPAD et de Services de Soins à Domicile territoriaux exercent leurs missions de Service Public comme l'ensemble des agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour les agents Territoriaux, il est hors de question d'être une fois de plus les oubliés de la santé !

Nombre d'Aides Soignants et d'Infirmiers des collectivités territoriales interviennent auprès des personnes âgées, pour autant, ils ne sont pas uniquement des changeurs de COUCHES ! LEURS DIPLÔMES et LEURS FORMATIONS SONT IDENTIQUES !

# **AVEC LA CGT, EXIGEONS LA RECONNAISSANCE POUR TOUTES ET TOUS !**